**EXIGENCES RELATIVES À UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS**

Veuillez fournir les renseignements suivants et des copies des documents demandés :

* Le certificat et les statuts de constitution, les statuts constitutifs, les règlements administratifs, et les autres documents constitutifs; s’il s’agit d’une société existante, veuillez fournir un certificat de régularité, un certificat de conformité ou un certificat de statut, selon le cas.
* **Le principal propriétaire doit être détenteur de la majorité des actions avec droit de vote et de participation émises et en circulation de la société. Vous aurez à nous déclarer que vous êtes l’actionnaire majoritaire.**
* Le numéro d’entreprise de la société et les numéros d’inscription de TPS / TVH / TVQ / TVP applicables.
* Les noms et les fonctions de tous les administrateurs et dirigeants de la société

**Note :** Comme l’exige le Contrat de franchisage de Snap-on, le propriétaire principal accorde à Snap-on une sûreté garantissant les obligations du franchisé envers Snap-on, et il signe des garanties personnelles en faveur d’Outils Snap-on du Canada Cie et de Crédit Snap-on du Canada Ltée, ou des sociétés de son groupe. Les garanties personnelles sont rédigées et remises avec les contrats de franchisage et de prêt, ou les documents de cession, selon le cas. En vertu des lois de l’Alberta, notamment la *Guarantees Acknowledgment Act*, quiconque consent une garantie DOIT comparaître devant un avocat et signer le formulaire de certificat prescrit.